

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09 SEP. 2024

ID : 071-217104454-20240909-DEC_53_2024-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 53-2024

CESSION D'UN VÉHICULE À Monsieur

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

Considérant que le véhicule du Centre Technique Municipal de marque RENAULT Tracteur Type 70.12, immatriculé 1888 SW 71 est vétuste et ne peut plus répondre aux besoins du service, il convient de le céder,

Considérant l'offre formulée par Monsieur _____, domicilié _____, pour l'acquisition en l'état du véhicule désigné ci-dessus,

LE MAIRE A DÉCIDÉ :

Article 1^{er} : De céder en l'état à Monsieur _____ domicilié _____, le véhicule de marque RENAULT Tracteur Type 70.12, immatriculé 1888 SW 71, pour un montant de 1 500,00 €.

Article 2 : Le véhicule mentionné à l'article 1 ci-dessus, sera retiré de l'inventaire communal.

Article 3 : Madame la Directrice Général des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Comptable du SGC de Chalon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 09 septembre 2024

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Raymond BURDIN
Maire,

